



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2018, est fixée ainsi qu'il suit :

- | | |
|---------------------------|---|
| M. Hervé GOSSELIN | Administrateur général, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Président du jury ; |
| Mme Christèle BARASSI | Administratrice civile, secrétaire générale du conseil d'orientation des politiques de jeunesse à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ; |
| Mme Delphine BESSIERE | Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale à l'agence régionale de santé de Corse ; |
| Mme Nadia BOULHAROUF | Premier conseiller de tribunal administratif, responsable du département des affaires juridiques et des marchés publics à l'agence régionale de santé Ile-de-France ; |
| Mme Ethel CARASSO-ROITMAN | Inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire ; |
| Mme Josiane GARCINI | Attachée d'administration de l'État hors classe, responsable du pôle cadres dirigeants de la mission cadres dirigeants et supérieurs à la direction des ressources humaines ; |
| Mme Yolande GROBON | Directrice de service, directrice départementale adjointe à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines ; |
| M. Robert GUTIERREZ | Attaché d'administration de l'Etat hors classe, déchargé d'activité de service ; |
| Mme Joëlle JACQUEMENT | Attachée d'administration de l'Etat hors classe, directrice adjointe du travail, responsable du pôle 3 ^E à l'unité départementale de la Dordogne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ; |
| M. Gaël LE BOURGEOIS | Administrateur civil hors classe, directeur de projet Normandie au secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de Normandie ; |
| M. Philippe MAIRE | Attaché principal d'administration de l'État, directeur départemental adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes Alpes ; |
| M. Joël MAY | Inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire ; |

Mme Anne MERONO

Directrice adjointe du travail, chargée de mission au dialogue social à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Mme Martine NOULIN

Administratrice générale honoraire ;

M. Jean-François ROBINET

Administrateur général au secrétariat général du ministère de l'économie et des finances ;

M. Géraud TARDIF

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, directeur adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Jean-François ROBINET.

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 4 JUIL. 2017

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN